



Réorganisation Dirinfo / DRH :

Avis négatif des élus CGT, SNJ, SUD, FO et CFE-CGC au CSE

Les élus du CSE de l'AFP ont été consultés, vendredi 19 novembre 2021, sur une nouvelle organisation de la Direction de l'information et de la Direction des ressources humaines et des parcours professionnels.

Selon la direction, la double proposition de réorganisation de la Direction de l'information, d'un côté, et de la DRH-PPR de l'autre, répond à des enjeux importants en matière de stratégie éditoriale et de politique de ressources humaines.

Après plusieurs réunions du CSE et de la CSSCT, les élus CGT, SNJ, SUD, FO et CFE-CGC ont voté contre cette nouvelle organisation. Malgré ce vote négatif ultra majoritaire, la direction a décidé de mettre en œuvre son projet.

Voici l'avis négatif motivé des élus CGT, SNJ, SUD, FO et CFE-CGC :

1/ Disparition de la Direction de la rédaction :

. La direction bicéphale DRHPPR offrait la possibilité d'un enrichissement mutuel du regard sur la mobilité des journalistes : la Dirred apportait sa connaissance du métier et de ses spécificités, avec au centre des préoccupations les enjeux rédactionnels, la DRH son expertise sociale et juridique. La « normalisation » voulue n'est pas seulement contraire à la culture AFP, elle méconnaît le fonctionnement de nombre d'entreprises de presse, où l'accompagnement des parcours professionnels des journalistes fait l'objet d'un traitement spécifique, généralement confié à un « secrétaire général de la rédaction ».

. Nous redoutons que la réforme fragilise l'accompagnement journalistique des recrutements, des candidatures et des nominations au sein de la rédaction. Si la direction, sur demande des organisations syndicales, a consenti à préciser dans les fiches de poste que les

journalistes mobilité de la future Dirinfo seraient les « interlocuteurs des journalistes au titre de la Direction de l'information concernant leur parcours professionnel », les choix opérés font mentir cet engagement. Passons sur le « déclassement » subi par les journalistes actuellement membres de la Dirred (« d'adjoints au directeur » à « journalistes mobilité »). Selon le document envoyé par la direction, les journalistes candidats à des postes pourraient ne rencontrer à aucun moment du processus les référents mobilité de la Dirinfo, sauf éventuellement – mais sans garantie – dans le cadre d'un premier entretien optionnel. Leur présence n'est même pas prévue lors de « l'entretien commun » annoncé, dont nous pensons au demeurant qu'il doit se dérouler en présence de trois responsables au maximum (et non quatre) pour ne pas virer au grand oral intimidant.

2/ Postes PTA dans la nouvelle organisation de la DRH :

Une fois de plus cette réorganisation aura pour conséquence une diminution du nombre de postes dans le personnel administratif.

Pour rappel un poste de secrétariat au service paie a déjà été supprimé dans le PDV en 2020.

. La direction indique que la suppression du 2^{ème} poste du secrétariat paie n'est pas liée à la nouvelle organisation, pourtant un certain nombre de tâches effectuées par cette salariée partie en retraite se retrouvent dans la nouvelle organisation et seront faites par les gestionnaires paie et les salariés de l'ADP. Nous rappelons à la direction que ces salariés dépassent déjà leurs horaires de travail et ne pourront donc pas absorber de tâches supplémentaires dans le cadre du respect de l'horaire légal.

. Cette nouvelle organisation prévoit aussi la suppression d'un poste à l'administration du personnel, elles passeront de 4 à 3.

70% des tâches du poste supprimé seront réparties sur les 3 assistantes RH restantes.

Depuis plusieurs mois les salariés de l'ADP ont signalé à la direction leur situation de souffrance liée à leur charge de travail : surmenage, problème de santé, dépassement des 35 heures depuis très longtemps, par conséquent la suppression d'un poste dans ce service n'est pas acceptable et là encore les 3 assistantes ne pourront pas supporter de tâches supplémentaires.

. Le poste de responsable SIRH est fragilisé par son rattachement au nouveau pôle ADP-Paie-SIRH, car il perdra l'accès transverse à l'ensemble de la DRH et certaines de ses responsabilités sont aussi attribuées au poste de responsable du service. Ce poste de responsable SIRH était à l'origine rattaché au DRH, puis il a été rattaché par la suite au poste d'adjoint DRH pour maintenant se retrouver rattaché au responsable du pôle ADP-Paie-SIRH. Ces manœuvres s'apparentent à une forme de déclassement de ce poste, comme c'est le cas également pour le poste de responsable formation.